

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 10 (2003)
Heft: 2

Buchbesprechung: Archivistique comparée

Autor: Sardet, Frédéric

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**ASSOCIATION DES ARCHIVISTES
DU QUEBEC (ED.)
ARCHIVISTIQUE COMPAREE**

ARCHIVES, VOL. 34, NOS 1 ET 2, 2002-2003, 182 P.
CAN \$ 20.-

A qui s'intéresse aux Archives, la revue du même nom, éditée par l'association des archivistes du Québec, offre pour 2002-2003, un numéro précieux. Sont confrontées dans 6 contributions, l'organisation et les pratiques archivistiques de cinq pays: Italie, France, Belgique, Tunisie et Suisse. Le propos n'est donc pas très éloigné des préoccupations de ce numéro de *traverse* et permettra au lecteur francophone de saisir rapidement et de manière synthétique des situations très disparates.

Ce dossier offre des informations sur les lois en vigueur en matière d'archives et leurs délicate articulation aux règles édictées en matière de protection de la vie privée. Le plus gros de chaque article concerne le métier d'archiviste, son organisation administrative et associative, notamment le mode de «couverture» territoriale qui prévaut. A ce titre, le lecteur suisse comprendra peut-être mieux ce que signifie la structure d'Etat centralisée française dont le raffinement hiérarchique et les cloisonnements semblent sans égal.

Ces contributions solides rappellent les missions et objectifs des différentes instances en charge d'archives. Rédigées pour décrire dans une approche comparée des modes de fonctionnement, il faut lire avec attention ces textes pour y percevoir une réalité généralement moins enthousiasmante que le panorama formel des doctrines, des modes prescrits de verser et des défis lancés à la profession ne laisse accroire. Un seul exemple.

En Italie, Maria Barbara Bertini signale le délicat problème des locaux

d'archives souvent anciens, inadaptés à la conservation, dont la rénovation suppose des coûts prohibitifs ou qui, parce qu'ils sont eux-mêmes des biens culturels, ne peuvent être aisément transformés. A cela s'ajoute un vieillissement des archivistes faute de mise au concours de nouveaux postes depuis les années... 1980 et un remodelage des écoles de formation pour mieux préparer les archivistes à la transformation des administrations. C'est finalement dans son dernier paragraphe, qu'elle aborde le problème de l'argent pour souligner la faiblesse des moyens financiers mis à disposition. «J'espère seulement [dit-elle] que lorsque les instances politiques considéreront cette situation, il ne sera pas alors trop tard pour sauver les archives.» (34).

Depuis la date de rédaction de sa contribution, la profession a été alertée par les archivistes italiens de la paralysie qui risquait de gagner les institutions d'archives de l'Etat et des Superintendances, du fait de la décision politique d'infliger des coupes budgétaires drastiques («Le riduzioni, che interessano soprattutto i capitoli di funzionamento, oscillano tra il 40 e il 60% del fabbisogno, determinato dagli effettivi consumi di energia elettrica, gas metano, acqua, pulizia locali, tassa di nettezza urbana, manutenzione ordinaria degli impianti.» Archivi 23, SOS Per gli archivi, email du 31 mars 2003). No comment.

La contribution fournie par Barbara Roth et François Burgy, est une utile mise au point sur le cas helvétique que tous les historiens et surtout les étudiants en histoire devraient avoir lu, car elle apporte d'utiles précisions sur l'ensemble de la profession et n'oblige pas la prise en compte du rapport entre archives, société et écriture de l'histoire.

Frédéric Sardet (Lausanne)